

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Tissières Isabel

Cosignataires Métrailler Marie

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe PS / Tissières Isabel

Dépôt au nom d'une commission Choisissez un élément

Signature du Président

Titre

Horaire des élèves du cycle d'orientation des Perraires

Texte de l'intervention

En date du 19 août 2014, le groupe PDC de notre commune avait déposé un postulat avec pour sujet les horaires du cycle d'orientation. Il y a sept ans de cela déjà, l'inadéquation entre les horaires d'école de ces élèves et les connaissances médicales au sujet de la santé des adolescents avait été portée à la connaissance des conseillers généraux et municipaux de notre commune. Pour rappel, les horaires des élèves du cycle d'orientation sont les suivants : ils commencent à 7h30 le matin, pour terminer à 10h55. L'après-midi ils reprennent à 13h22, pour terminer à 15h41. Le temps de pause de midi est donc de 2h27 et le temps de présence en classe est de 5h44, interours non compris.

Les conséquences de cet horaire sont problématiques pour plusieurs raisons, qui peuvent être regroupées autour de trois axes principaux: la santé, la performance scolaire et la sécurité.

La recherche médicale de ces dernières années a en effet permis de mieux comprendre la particularité du rythme circadien des adolescents. Le rythme circadien est un rythme biologique d'une durée de 24h composé de cycles alternant entre veille et sommeil. Chez les adolescents, le rythme circadien n'a pas la même structure, que chez les enfants ou les adultes. De ce fait, leur demander de se lever plus tôt entraîne un déficit de sommeil qui va porter préjudice à la fois à leur santé et à leur performance scolaire. Une vaste étude menée par le Pr Perrig des HUG sur 569 enfants des cycles d'orientation de Genève entre novembre 2014 et mai 2015 a permis de démontrer qu'une intervention augmentant le nombre d'heures de sommeil des adolescents avait pour effet d'améliorer leurs performances académiques, ainsi que leur niveau de vigilance pendant le temps d'éveil (Perrault et al., 2019).

Pour finir, ces horaires sont problématiques d'un point de vue de la sécurité des élèves du C.O. et des autres élèves également. Bien que les élèves du cycle d'orientation pourraient aller seuls à l'école, dans les faits peu le font car avant 7h du matin il fait encore nuit la plupart de l'année scolaire. Les parents sont donc nombreux à se déplacer en voiture jusqu'aux Perraires, pour ne pas laisser leur enfant se déplacer seul, à pied, de nuit. De plus, les horaires de sortie d'école décalés par rapport au primaire ont pour effet que les élèves du cycle d'orientation sortent avant les élèves de primaire, ceci aussi bien le matin que l'après-midi. Les élèves du C.O. tardent bien souvent à rentrer chez eux et traînent dans les cours d'école et sur les trajets. A cause de cela, les élèves de primaire assistent régulièrement aux discussions et comportements déplacés des plus grands, parfois même à leurs bagarres. Il serait peut-être envisageable de faire sortir les grands après les

petits. En effet, ces derniers ne traînent pas dans les cours d'école et cela éviterait qu'ils croisent les plus grands. Pour terminer, comme rapporté par Mme Norton dans son postulat de 2014, cela éviterait que les adolescents se retrouvent un certain nombre d'heures quotidiennes sans surveillance adulte. La majorité des parents aujourd'hui travaillant, peu sont ceux qui peuvent être à la maison à 10h55 ou à 15h41.

Pour conclure, les arguments initiaux justifiant la mise en place de ces horaires ne nous semblent aujourd'hui plus d'actualité. En effet, l'offre de transports publics a été considérablement augmentée et la création d'une salle de gymnastique dans l'école de Muraz a permis de régler la problématique du partage des infrastructures sportives. Ces horaires étant en place depuis 1999, il nous semble donc opportun, 22 ans plus tard, d'entreprendre une étude globale des horaires du CO et de toutes les conséquences pouvant en découler (comptabilité avec le programme "sport-étude", disponibilité des salles, bien-être des élèves, etc.) afin d'évaluer si des améliorations sont envisageables.

Conclusion

Pour les différentes raisons explicitées ci-dessus et afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux élèves pour qu'ils soient préparés au mieux pour l'entrée dans la vie professionnelle ou estudiantine, nous demandons une étude (art. 32 RCG) concernant les horaires des élèves du cycle d'orientation afin d'évaluer si des améliorations peuvent être apportées.

Avec nos remerciements.

Collombey-Muraz, le 22 mars 2021

1^{er} signataire :

